

## 1- La réforme du DES de médecine générale.

Le DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées) de médecine générale a été créé en 2004 (depuis que tous les étudiants passent les ECN en fin de sixième année, et que la MG est au choix en national comme toutes les spécialités).

Depuis deux ans, une réforme du troisième cycle des études médicales est en réflexion au niveau national. En 2013, le ministère de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont demandé la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet, mené par les Prs. Pruvot et Couraud. Les courageux pourront retrouver [ici](#) l'intégralité du rapport.

Plusieurs points en ressortent

- le DES doit être le seul diplôme nécessaire et suffisant à l'exercice de la spécialité
- DES en 3 phases :
  - une phase socle (apprentissage des bases, au moins un stage dans sa spé : donc pour la MG, en stage ambulatoire chez le praticien),
  - une phase intermédiaire
  - une phase de mise en responsabilité pendant laquelle l'interne a un statut un peu différent, à cheval entre l'interne et le senior. D'après le rapport, pour accéder à cette phase, l'interne doit avoir soutenu sa thèse.
- création d'un DES de médecine d'urgence et d'un DES de gériatrie (qui ne seront donc plus en MG)
- maquette de formation définie au niveau national et respectant les 3 phases

Ces points sont communs à toutes les spécialités.

En ce qui concerne la médecine générale, la réflexion est encore en cours, avec le CNGE mais aussi les associations d'internes.

A l'heure actuelle, le DES de médecine générale dure trois ans.

Dans un premier temps, la réforme du DES concerne la **maquette de stages pour le DES**, en restant sur trois ans, avec mise en place envisagée à partir de novembre 2016.

- en première année, stage en MG niveau 1 et stage aux urgences
- en deuxième année, stage médecine adulte et stage mère/enfant
- en troisième année, SASPAS pour tous les internes et stage libre selon le projet professionnel.

Vous pouvez trouver sur le site du CNGE les [vidéos de la plénière](#) sur le sujet lors du congrès de Lille (dont la [maquette de DES](#)).

L'exposition plus précoce à la médecine générale lors du DES permet une meilleure identification professionnelle, et les internes sont plutôt favorables à la mise en place d'un stage « précoce » en MG (voir [ici](#) le rapport de l'ISNAR-IMG et leurs propositions concernant la réforme).

La généralisation du SASPAS est également plébiscitée (sous réserve évidemment de terrains de stage formateurs et du respect de la réglementation).

Lors du CA du CNGE a été abordée la création d'une **quatrième année de DES de MG**. Le DES de MG est la seule spécialité avec un DES en trois ans. Le CNGE travaille donc sur la mise en place d'une quatrième année, qui se veut une quatrième année en ambulatoire, avec mise en responsabilité de l'interne.

Les éléments rapportés ci-dessous sont encore en pleine réflexion.

L'idée serait une quatrième année en ambulatoire, avec un statut d'« interne collaborateur ». L'interne effectuerait dans l'année 200 demi-journées de remplacement sous ce statut. Son salaire serait donc auto-financé par les consultations (c'est un statut à inventer et définir, entre

autres par rapport à l'urssaf, la carmf et tous nos chers amis, mais ça ne coûterait rien aux ARS qui disent qu'elles n'ont pas de sous pour payer une année de plus les internes). Participation obligatoire à la permanence des soins. Ligne téléphonique au DMG pour répondre aux interrogations / difficultés des internes (ce qui suppose des postes supplémentaires au DMG vu la disponibilité demandée). L'implication des MSU n'est pas encore tout à fait claire, les internes ne remplaceraient pas forcément chez des MSU...

L'enseignement théorique serait réalisé sous forme de tutorat (modalités à déterminer) et de groupes d'échange de pratique entre internes. Et la thèse serait obligatoirement réalisée pendant cette année si pas déjà soutenue auparavant.

Les contours de cette quatrième année de DES de MG sont encore flous, en particulier concernant ce fameux statut novateur d'interne collaborateur.

Affaire à suivre!

## **2- Création d'une sous-section spécifique à la médecine générale au CNU.**

Le Conseil National des Universités est l'instance chargée d'organiser la carrière des enseignants-chercheurs en France. Jusqu'ici, la médecine générale était « hébergée » par la médecine interne. Les décisions concernant les nominations d'enseignants en MG étaient donc prises par des internistes.

Lors du congrès du CNGE à Lille en novembre 2014 a été annoncée la création d'une sous-section spécifique à la médecine générale. C'est la reconnaissance de la spécificité de notre discipline, qui a été saluée par le CNGE.

Pour nous, MSU, ça ne change pas forcément grand chose au quotidien... mais c'est le signe que la médecine générale, petit à petit, prend sa place au sein de l'enseignement médical en France. Que demain, nous pourrions participer pleinement à la formation des futurs médecins, y compris en premier et deuxième cycle.

Les MSU ont leur mot à dire concernant ces réformes, et le CGELAV est à votre écoute pour faire remonter vos remarques et questions au CNGE.

Bénédicte Barbarin, présidente du CGELAV